

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 4 MAI 2021

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 1.000.000 d'euros de Titres indexés sur l'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points et à échéance avril 2031

Souche: SPLB2021-1VH0

ISIN: FR0014002Y59

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, en relation avec cette offre.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020, du 22 décembre 2020, du 18 janvier 2021, du 26 février 2021 et du 1 avril 2021 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2021-1VH0
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévues(s):	Euro (" EUR ")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	1.000.000 EUR
	(i) Souche :	1.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	1.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100,00 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	5 mai 2021
	(ii) Date de Conclusion:	7 avril 2021
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	7 avril 2021
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Coupon Indexé sur un Seul Indice
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Seul Indice
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices** Applicable
- (i) Types de Titres: Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice
- (ii) Indice(s): Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points (Code Bloomberg: FR40LC50 Index)
- (iii) Source d'Information www.ftserussell.com
- (iv) Bourse: Euronext Paris
- (v) Marchés Liés: Toutes les Bourses
- (vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 10.4
- (vii) Cas de Perturbation Additionnels: Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture
- (viii) Indice de Substitution Pré-Désigné: Non applicable
- (ix) Date Butoir de Calcul de la Moyenne: Non Applicable
- (x) Date Butoir de Référence: Comme défini à la Modalité 10.4
- (xi) Pondération pour chaque Indice: Non Applicable
- (C) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non Applicable

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Taux de Rendement: 100 %
- (iv) Niveau des dividendes synthétiques: Non Applicable
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination des Intérêts : Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable
- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable
- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable

(D)	Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds	Applicable
I.	Coupon Fixe:	Non Applicable
II.	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	48,00%
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	- 36,00 %
(viii)	Date de Détermination des Intérêts:	07/01/2031
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Date de Paiement des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
VII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VIII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable

IX.	Coupon Conditionnel Capitalisé Participatif et à Barrière:	Non Applicable
X.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
XI.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:	Non Applicable
XIII.	Coupon Participatif Verrouillé:	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:	Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:	Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:	Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:	Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:	Non Applicable
XIX.	Coupon IRR avec Verrouillage:	Non Applicable
XX.	Coupon à Niveau Conditionnel:	Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:	Non Applicable
XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:	Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:	Non Applicable
XXIV.	Coupon Conditionnel – Barrière ou Surperformance:	Non Applicable
XXV.	Coupon à Evènement Désactivant:	Non Applicable
XXVI.	Coupon avec Réserve:	Non Applicable
XXVII.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Budget	Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:** Applicable
Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer
- (C) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)**
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Date de Détermination du Rendement: Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) Taux de Rendement: 100 %
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: Non Applicable

3. Modalités de Remboursement Final

(A) Montant de Remboursement Final de chaque Titre Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables

(B) Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final

I Remboursement avec Barrière (Principal à Risque) Applicable

(i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est: Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final

(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera: Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

(ii) Date de Détermination: 7 avril 2031

(iii) Valeur Barrière de Remboursement Final: - 40 %

II Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

III Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

IV Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque) Non Applicable

V Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

VI Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

VII Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque) Non Applicable

VIII Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque) Non Applicable

IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Évènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Émetteur (Option de Remboursement au gré de l'Émetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Évènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Évènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique
(ii)	Dates d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	07/04/2022 07/07/2022 07/10/2022 09/01/2023 11/04/2023 07/07/2023 09/10/2023 08/01/2024 08/04/2024 08/07/2024

07/10/2024
 07/01/2025
 07/04/2025
 07/07/2025
 07/10/2025
 07/01/2026
 07/04/2026
 07/07/2026
 07/10/2026
 07/01/2027
 07/04/2027
 07/07/2027
 07/10/2027
 07/01/2028
 07/04/2028
 07/07/2028
 09/10/2028
 08/01/2029
 09/04/2029
 09/07/2029
 08/10/2029
 07/01/2030
 08/04/2030
 08/07/2030
 07/10/2030
 07/01/2031

(iii) Valeur Barrière du
 Remboursement Automatique:

Dates Détermination Intérêts	de des	Barrière Remboursement Anticipée	de
07/04/2022		0,00%	
07/07/2022		-1,00%	
07/10/2022		-2,00%	
09/01/2023		-3,00%	
11/04/2023		-4,00%	
07/07/2023		-5,00%	
09/10/2023		-6,00%	
08/01/2024		-7,00%	
08/04/2024		-8,00%	
08/07/2024		-9,00%	
07/10/2024		-10,00%	
07/01/2025		-11,00%	
07/04/2025		-12,00%	
07/07/2025		-13,00%	
07/10/2025		-14,00%	
07/01/2026		-15,00%	
07/04/2026		-16,00%	

07/07/2026	-17,00%
07/10/2026	-18,00%
07/01/2027	-19,00%
07/04/2027	-20,00%
07/07/2027	-21,00%
07/10/2027	-22,00%
07/01/2028	-23,00%
07/04/2028	-24,00%
07/07/2028	-25,00%
09/10/2028	-26,00%
08/01/2029	-27,00%
09/04/2029	-28,00%
09/07/2029	-29,00%
08/10/2029	-30,00%
07/01/2030	-31,00%
08/04/2030	-32,00%
08/07/2030	-33,00%
07/10/2030	-34,00%
07/01/2031	-35,00%

- (iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique: Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
- (v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique: 104,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/04/2022
- 106,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2022
- 107,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2022
- 108,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 09/01/2023
- 109,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 11/04/2023
- 110,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2023

112,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 09/10/2023

113,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/01/2024

114,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/04/2024

115,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/07/2024

116,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2024

115,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2025

119,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/04/2025

120,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2025

121,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2025

122,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2026

124,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/04/2026

125,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2026

126,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2026

127,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2027

128,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/04/2027

130,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2027

131,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2027

132,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2028

133,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/04/2028

134,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/07/2028

136,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 09/10/2028

137,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/01/2029

138,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 09/04/2029

139,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 09/07/2029

140,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/10/2029

142,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2029

143,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/04/2030

144,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 08/07/2030

145,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/10/2030

146,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 07/01/2031

(vi) Dates de Remboursement Anticipé Automatique: 5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique

II **Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)** Non Applicable

III	Remboursement Automatique Basé sur (Principal à Risque)	Anticipé sur Coupons	Non Applicable
IV	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 1	Anticipé	Non Applicable
V	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 2	Anticipé	Non Applicable
VI	Remboursement Automatique – Fourchette de Barrières	Anticipé	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Automatique - Barrière ou Surperformance	Anticipé	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Anticipé	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique		Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE		
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’Actions:		Non Applicable
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’Indices:		Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives aux Intérêts (éventuels) à Payer
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’ETF:		Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:		Non Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné		Non Applicable

II RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (i) Strike: 1
- (ii) Taux de Rendement: 100 %
- (iii) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (iv) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (v) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul

- (a) Remboursement Imprévu au Pair: Non Applicable
- (b) Montant de Paiement Minimum: Non Applicable

- (c) Déduction pour Frais de Couverture: Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur
(Modalité 3)
20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable
21. **Centre(s) Financier:** Non Applicable
22. **Centre(s) d’Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement** Non Applicable
23. **Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:** Jour Ouvré de Paiement Suivant
24. **Dispositions de Redénomination:** Non Applicable
25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):** L’Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d’impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l’article 871 (m).
26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** Masse Légale
(Modalité 21)
Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
Le Représentant initial recevra une rémunération s’élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme; et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l’émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement : Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription : Non Applicable
28. **Agent Placeur** Crédit Suisse International
29. **Offre Non Exemptée:** Non Applicable

30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Non Applicable
31. Commission et concession totales: Non Applicable

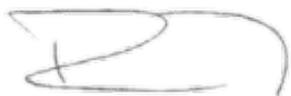
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par:

Dûment habilité



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 5,30% (TTC) de la Valeur Nominale Indiquée par Titre. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

- (i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières
- (ii) Estimation des produits nets: 1.000.000 EUR
- (iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant l'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points, dont le code Bloomberg est FR40LC50 Index), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement par voie électronique sur le site internet suivant www.ftserussell.com.

Les règles de l'Indice sont disponibles gratuitement par voie électronique sur le site internet suivant :

https://research.ftserussell.com/products/downloads/FTSE_France_40_Low_Carbon_ESG_Screened_Index_Series_Ground_Rules.pdf.

Les informations affichées sur ce site internet ne font pas partie des Conditions Définitives.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entraîner une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

L'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points (l'"**Indice**") est un indice dit "decrement" (de réduction). Cela signifie que l'Indice représente la performance d'une stratégie qui suit un indice de rendement total net donné duquel un montant prédéterminé (un "**dividende synthétique**") est déduit périodiquement. Le dividende synthétique est exprimé sous la forme d'un pourcentage fixe indépendant du niveau de l'Indice. En fonction du niveau des dividendes payés par les entreprises concernées, un indice "decrement" peut obtenir des performances différentes par rapport à d'autres indices de marché qui incluent des ajustements de dividendes en raison des différentes méthodologies de dividendes adoptées.

Un indice de "rendement des prix" est calculé sur la base du fait que les dividendes versés sur les composants ne sont pas réinvestis. Un indice standard de "rendement total net" est calculé sur la base du réinvestissement des dividendes versés sur les composants, ce qui augmente ainsi la valeur de l'indice par rapport à la version de rendement des prix. En raison de la soustraction du montant fixe du dividende synthétique de l'Indice, l'Indice sous-performera par rapport à un indice de rendement total net autrement équivalent lorsque les dividendes nets sont réinvestis. Si le dividende synthétique est supérieur au niveau net réalisé des dividendes versés par les sociétés concernées, la performance de l'indice "decrement" sera inférieure à celle d'un indice de rendement des prix par ailleurs équivalent.

L'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points s'obtient en déduisant quotidiennement un dividende synthétique de 50 points par an.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN :	FR0014002Y59
Code Commun :	233208108
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann

75009 Paris
France

Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) : Non Applicable

Nom et adresse de l'Agent de Calcul : Credit Suisse International
One Cabot Square
London E14 4QJ
United Kingdom

Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosysteme : Non

Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement : Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A.
Calle Ayala no. 42
Madrid
Spain

Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (étant précisé que la liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. de fournir un prix.

Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1% au prix de vente.

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre : Non Applicable

Montant total de l'émission / de l'offre : Non Applicable

Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre : Non Applicable

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Non Applicable

Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements : Non Applicable

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs: Non Applicable

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir): Non Applicable

	Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres:	Non Applicable
	Méthode et date de publication des résultats de l'offre:	Non Applicable
	Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:	Non Applicable
	Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:	Non Applicable
	Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:	Non Applicable
	Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:	Non Applicable
	Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:	Non Applicable
9.	PLACEMENT ET PRISE FERME	
	Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:	Non Applicable
	Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné:	Non Applicable
	Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.	Non Applicable
10.	AUTRES MARCHÉS	
	Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation	Non Applicable
11.	INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE :	Non Applicable

12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:** Applicable
- L'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points est géré par FTSE International Limited, qui à la date des présentes Conditions Définitives, apparaît sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par la Financial Conduct Authority.

**AVERTISSEMENT RELATIF A
L'INDICE FTSE FRANCE 40 LOW CARBON ESG SCREENED DECREMENT 50 POINTS
(ci-après l'"Indice")**

Les Titres (le « **Produit** ») ont été développés uniquement par Credit Suisse International. Le Produit n'est en aucun cas lié à ou sponsorisé, approuvé, vendu ou promu par le London Stock Exchange Group plc et les entités de son groupe (collectivement, le « **Groupe LSE** »). FTSE Russell est le nom commercial de certaines sociétés du Groupe LSE.

Tous les droits de l'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points (l'« **Indice** ») sont détenus par la société concernée du Groupe LSE propriétaire de l'Indice. « FTSE® » « Russell® », « FTSE Russell® » est / sont une (des) marque(s) commerciales de la société concernée du Groupe LSE et est/sont utilisées par toute autre société du Groupe LSE en vertu d'une licence.